



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille quinze le 7 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 1 avril 2015, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

M. RIMARK, Mme BAUDERE, M. CARREAU, Mme SARRAUTE, M. WINTERSHEIM, Mme MERCHADOU, M. LORIAUD, Mme HIMPENS, Adjoint, Mme FLORENTIN, M. VERDIER, M. ELIAS, Mme DUBOURG, M. GABARD, Mme HOLGADO, M. CAVALEIRO, Mme LANDAIS, Mme QUERAL, M. BODIN, M. INOCENCIO, Mme BERTHIOT, M. MONMARCHON, Mme BAYLE, M. CASTETS, Mme LUCKHAUS, M. SABOURAUD, Conseillers Municipaux.

Etait excusé et représenté par pouvoir:

M. LIMINIANA à Mme QUERAL

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. ELIAS est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 26

Conseillers votants : 27

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 5

43 – AFFECTATION DU RESULTAT 2014 DU BUDGET ANNEXE CAMPING AU BUDGET PRIMITIF 2015

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Monsieur le Maire, expose au conseil municipal que l'excédent de recettes de fonctionnement réalisé en 2014 au budget annexe M14 Camping est de **31 481.11 €**.

Il est proposé d'affecter ce résultat au budget annexe M14 Camping 2015 comme suit :

- **8 547.82 €** au compte R 1068 de manière à combler le besoin de financement de l'investissement
- le solde, à savoir **22 933.29 €**, au compte R002 de manière à financer de nouvelles dépenses de fonctionnement.

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice	Excédent	5 981.45 €
	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent	25 499.66 €
	Déficit	
Résultat de clôture à affecter	Excédent	31 481.11 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	
	Déficit	17 791.92 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent	14 464.10 €
	Déficit	
Résultat comptable cumulé R001	Excédent	
Résultat comptable cumulé D001	Déficit	3 327.82 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		5 220.00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		
Solde des restes à réaliser		5 220.00 €
Besoin (-) réel de financement		8 547.82 €
Excédent (+) réel de financement		

Affectation du résultat de la section de fonctionnement
Résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	8 747.82 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	
Sous-total (R 1068)	8 547.82€
En excédent reporté à la section de fonctionnement	
recette non budgétaire au compte 110	
Recette budgétaire au compte R 002 du budget N+1	22 933.29 €
TOTAL	31 481.11 €
Résultat déficitaire en report	
Recette non budgétaire au compte 119	
Déficit reporté à la section de fonctionnement D002	

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté : 22 933.29 €	D 001 : solde d'exécution N-1	R 001 : solde d'exécution N-1 14 464.10 € R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 8 547.82 €

La commission n°1 (Finances- Ressources Humaines- Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 30 mars 2015 et a pris acte .

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits:

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 15/04/15
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-
20150407-20195-AU-1-1

Pour le Maire empêché,
Monsieur Francis RIMARK

